

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION  
03/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 21

votants 24

OBJET

FINANCES

Impôts Directs Locaux  
Taux d'imposition 2024

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, M. COPPIER, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Arrivée de Mme LEGRAND, à 20h22.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- M. TELLIEZ (pouvoir donné à Mme GUYOT)
- Mme TOUTAIN (pouvoir donné à Mme ROUSSEL)
- M. CUVILLIERS, absent excusé
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET

**Secrétaires de séance :**

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°4

**OBJET : FINANCES – Impôts Directs Locaux – Taux d'imposition 2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B sexies,

VU l'état 1259 et les bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2024,

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir les taux comme suit,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2024 :

- Taxe d'Habitation :	15,47 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties :	54,66 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties :	64,27 %

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 9 avril 2024 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

